



Numéro 75 - 12 avril 2018

CTL du 12/04/2018

COMPTE – RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. MORICEAU, M. JOUVE, M. PAILLET, M. RAYMON, M. ORLIANGES

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. VEYLET (T), M. TEUILLIERAS (S)

FO DGFIP : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T)

SOLIDAIRES Finances Publiques : M. LAROUSSINIE (T), M. SERRE (T)

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire adjoint : M. HINDERSCHID (CGT)

I – Approbation des procès verbaux des réunions des 15 et 21 avril 2018 (pour avis) :

Sans observations, les PV des réunions du 15 et 21 avril sont approuvés à l'unanimité.

II – Modification des horaires d'ouverture de la trésorerie de Maurs St-Mamet (pour avis) :

M. JOUVE présente les modifications des horaires d'ouverture au public de la Trésorerie de Maurs St-Mamet. Il s'agit de décaler les horaires d'ouverture de l'après-midi auparavant, 14H-16H30, pour 13H30-16H et de fermer le poste au public le lundi matin. Il précise que cette demande émane des agents de la Trésorerie et n'est en aucun cas une volonté de la direction.

M. HINDERSCHID (CGT) déclare que cette proposition est en fait l'amalgame de deux demandes distinctes. Celle visant à décaler les horaires d'ouverture des après-midi émane effectivement des agents du poste. Quant à celle visant à fermer le poste le lundi matin, renseignement pris auprès des agents, ils n'en sont pas à l'initiative. Le poste étant déjà fermé au public le vendredi toute la journée, c'est une nouvelle réduction de l'offre de Service Public que l'on nous propose aujourd'hui. Cette demande est la conséquence des difficultés rencontrées par la structure. La CGT se prononcera contre cette proposition estimant que les postes doivent avoir les moyens de fonctionner pleinement tout en offrant un accueil au public le plus large possible.

**VOTE : POUR 4 (2 FO – 2 Solidaires),
CONTRE 2 (CGT)**

M. MORICEAU nous fait part de son intention de rencontrer les élus des communes dans lesquelles les Finances publiques tiennent des permanences en place de trésoreries fermées depuis quelquefois fort longtemps (Allanches, Condat, Pleaux, Pierrefort...) afin d'en supprimer quelques-unes.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle que si la CGT est opposée aux fermetures de poste, elle a toujours considéré que la mise en place de permanence ne servait qu'à mettre en difficulté la structure d'accueil. En effet la section de la CGT des Finances publiques Cantal estime que lorsque la direction fait le choix de fermer une trésorerie elle doit l'assumer complètement.

III – Présentation de la campagne de déclaration de revenus 2018 en environnement PAS (pour information) :

M. MORICEAU indique que la campagne de déclarations de revenus est un moment fort de nos activités. Cela amène une forte fréquentation dans les services. Pour autant c'est lors de la campagne d'avis que nos services sont amenés à recevoir le plus de monde. Il tient à souligner la grande conscience professionnelle dont font preuve les agents.

M. RAYMON présente le dispositif mis en place. Celui-ci a été présenté par le ministre lors d'une conférence presse le 10 avril, M. MORICEAU le déclinera à la presse locale le vendredi 13 avril. Il indique que la direction a rencontré, sur le sujet, les collectivités locales, les experts comptables et les chambres consulaires. Il reste à rencontrer le comité local professionnel, le comité local des usagers et la CAPEB (syndicat des artisans du bâtiment du Cantal) courant mai.

M. MORICEAU indique que l'abaissement du seuil d'obligation à la télédéclaration (cette année les foyers ayant un revenu fiscal de référence supérieur à 15 000 €) devrait concerner 23 000 foyers de plus. Ce qui porterait la proportion de cantalien télédéclarant à 69 %.

M. RAYMON signale qu'un des avantages de la télédéclaration est la possibilité donnée au contribuable de choisir son taux de prélèvement (taux du foyer fiscal, taux individualisé ou taux neutre pour les salariés) dès sa déclaration déposée.

M. VEYLET (CGT) demande quelles sont les possibilités offertes aux déclarants papiers et EDI (transmission dématérialisée par les comptables pour les dirigeants d'entreprise) pour connaître et choisir leur taux de prélèvement.

M. RAYMON répond qu'ils auront connaissance de leur taux de prélèvement à réception de leur avis d'imposition. Dès lors ils pourront opter soit sur impots.gouv.fr, soit par courriel soit en se rendant dans nos services.

M. VEYLET (CGT) demande à quel stade en est le plan de formation relatif au PAS.

M. RAYMON précise que la formation destinée aux agents des trésoreries vient de s'achever. Les sessions suivantes, pour les agents du SIE et les agents du contrôle fiscal se dérouleront à partir de juin.

IV – Présentation de la nouvelle organisation des Recettes Non Fiscales (RNF) dans les services déconcentrés (pour information) :

M. RAYMON nous présente la nouvelle organisation, à partir du 01/09/2018, des recettes non fiscales qui consiste en un transfert de l'activité. Les RNF c'est plus de 400 recettes non fiscales, par exemple la taxe d'aménagement, la taxe sur les véhicules les plus polluants, les indus, ou encore la redevance sur l'archéologie préventive. À cette date le Cantal perdra cette activité seule la gestion du stock des créances lui restera.

M. HINDERSCHID (CGT) remarque qu'une nouvelle fois au prétexte d'apporter un meilleur service rendu, il ne s'agit en fait que de trouver un nouveau creuset de suppression d'emploi.

M. MORICEAU rappelle que cette opération a fait l'objet de la suppression d'un poste en direction lors du dernier CTL emploi. Il regrette que ce transfert mené sans concertation fasse suite à ceux des domaines, du contentieux juridictionnel et d'une partie de l'activité RH. Conjointement avec M. JOUVE il déplore que ces transferts ne soient jamais au bénéfice des « petites » directions telles que le Cantal.

V – Questions diverses :

M. HINDERSCHID (CGT) a pu constater, lors de la visite de poste du 5 avril, que les travaux d'aménagements à l'étage de la trésorerie de Maurs étaient de qualité. Cependant il tient à faire part de quelques améliorations à apporter afin de donner entière satisfaction aux agents de cette trésorerie. Il faudrait mettre à niveau cet étage et le rez-de-chaussée en matière d'isolation thermique c'est à dire poser des stores aux fenêtres et envisager l'installation d'un rafraîchisseur d'air afin d'éviter une élévation importante de la température en période d'ensoleillement et le remplacement des fenêtres par des ouvrants à double vitrage pour éviter un froid excessif en période hivernale. Il rappelle la promesse de rénovation du couloir du rez-de-chaussée qui avait été faite lors d'un précédent CTL.

M. JOUVE prendra contact avec le responsable de structure avant d'envisager d'effectuer des travaux.

M. HINDERSCHID (CGT) indique que la nature de certains de ces travaux permettrait un financement par le budget du CHSCT.

M. HINDERSCHID (CGT) revient sur le sujet de la finition du box d'accueil de la trésorerie principale évoqué lors de précédentes réunions. Il est aujourd'hui en mesure de préciser que si les travaux ont avancés il reste malgré tout des peintures à réaliser sur l'intérieur des portes de ce local. Il signale qu'il faut envisager une intervention sur le ballon d'eau chaude dont le thermostat semble défaillant.

M. JOUVE agira de la même façon que pour Maurs. Il ne comprend pas, pas plus que M. MORICEAU que ces demandes ne remontent pas directement à la direction.

M. HINDERSCHID (CGT) s'interroge lui aussi. Les nombreuses demandes formulées par la CGT lors des CTL et CHSCT sont le fruit de signalements faits par nos collègues principalement lors des visites de poste. Il rappelle que la CGT encourage systématiquement les collègues à faire remonter ces demandes par le biais du cahier hygiène et sécurité ou à la direction par le biais du chef de service.

M VEYLET (CGT) demande ou en est la réécriture de la note de service sur les frais de déplacement promise par M. JOUVE suite aux nombreuses interventions des élus CGT.

M. JOUVE n'envisage pas la parution de cette nouvelle mouture avant début septembre, les modifications seront en tout état de cause à la marge.

M. VEYLET (CGT) propose la constitution d'un groupe de travail dans lequel la CGT prendra toute sa place.

M. MORICEAU retient l'idée du groupe de travail, en remercie M. VEYLET mais qu'en l'espèce connaissant parfaitement les propositions des organisations syndicales, la direction saura rédiger cette note seule. Celle-ci sera communiquée aux organisations syndicales avant publication.

M. HINDERSCHID (CGT), concernant le stationnement autour de la place de la Paix à Aurillac demande qu'un nouveau contact soit pris avec la mairie. Il s'agirait d'appliquer un tarif « résident » aux agents désirant se garer sur le parking, peu fréquenté, situé derrière le bâtiment de l'horloge.

M. MORICEAU évoquera ce sujet avec M. le Maire dès cet après-midi.

M. HINDERSCHID (CGT) fait lecture d'un échange de mail entre le PCR-PCE (situé au 3^e étage du bâtiment Q) et la direction datant de l'automne 2017 recensant les besoins en vitrophanie.

M. JOUVE répond qu'à cette période la fin d'exécution budgétaire n'avait pas permis de satisfaire cette demande qu'il compte dorénavant examiner favorablement.

M. HINDERSCHID (CGT) tient à faire état du ressenti des agents de la trésorerie d'Aurillac Banlieue suite à leur déménagement dans les locaux de la direction. Il déplore que cette installation se soit faite dans des locaux sales. Il signale que ces locaux auraient dû faire l'objet d'un rafraîchissement, car les murs sont assez sales.

M. JOUVE répond que ces travaux de peinture peuvent être envisagés mais ne sont pas prioritaires.

M. HINDERSCHID (CGT) s'inquiète de la qualité du ménage car depuis que les agents de la trésorerie sont présents dans le bâtiment les interventions des personnels d'entretien se résument à vider les corbeilles. Il ajoute que les stores sont couverts de poussière et mériteraient un nettoyage en profondeur.

M. MORICEAU s'interroge lui-même sur la qualité de la prestation fournie dans l'ensemble du bâtiment.

M. JOUVE demande à ce que ces informations soient remontées afin d'en faire état lors des rencontres avec le prestataire de service.

M. HINDERSCHID (CGT) relaie l'inquiétude de l'ensemble des agents de la trésorerie sur la possibilité d'implanter huit places de parking sur le côté du bâtiment alors que visiblement il n'en rentre que sept. Il demande pourquoi les badges d'accès au parking souterrain seront retirés aux agents censés se garer à l'extérieur, ce qui leur retire la possibilité de stationner au sous-sol si leur place est occupée par un véhicule étranger au service.

M. JOUVE répond qu'un marquage au sol sera réalisé et identifiera clairement ces emplacements comme étant réservés à la DDFiP. La dimension standard de ces emplacements dégage effectivement huit places. Le marquage au sol viendra rationaliser l'espace qui semble réduit pour l'instant du fait d'un stationnement quelque peu anarchique. Les badges d'accès au parking souterrain seront retirés dès que ce traçage sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H.

Vos élus CGT au CTL
Daniel HINDERSCHID, José TEUILLIERAS, Laurent VEYLET

www.cgfipcantal.org